## XIV. DE L'ÉCONOMIE « FERMÉE » DE TRADITION CHEZ LES MAGHRÉBINS A L'ÉCONOMIE OUVERTE ET LIBÉRALE

L'ample et rapide développement des institutions de coopération agricole : en Algérie 30 000 Musulmans sur 54 000 adhérents aux caisses de crédit mutuel, 600 000 Musulmans sociétaires des Secteurs d'amélioration rurale. — 168 caves coopératives toutes modernes. — Des « Tabacoops » uniques au monde. — L'assurance sociale agricole pour plus de 220 000 ouvriers ruraux. — L'Institut agricole d'Algérie, modèle d'école nationale d'agronomie.

Que de fois le manque de crédit entrava l'initiative des colons! Combien d'entre eux furent ruinés par l'usurier! Branthomme, un colon de Blida, écrivait dans une déposition au ministère de l'Agriculture, en 1868: « Les colons obligés de recourir à l'emprunt ont dû subir les dures exigences des prêteurs d'argent: chaque ville possède plusieurs de ces vampires qui ont réalisé en quelques années des fortunes scandaleuses. »

La Banque d'Algérie fondée en 1851, la Compagnie Algérienne en 1860, le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie en 1867, avaient été instituées plutôt pour faciliter le Commerce et l'Industrie que pour fournir du crédit à l'Agriculture. Elles participèrent pourtant largement à partir de 1880 à l'essor du

vignoble par des prêts hypothécaires.

Mais les exigences calculées de certains banquiers entraînèrent des agriculteurs entreprenants à l'extrême et parfaitement compétents dans des krachs retentissants : tel fut à Boufarik, Charles Debonno. Ayant créé d'immenses domaines en empruntant à la Compagnie Algérienne une part des investissements, il était sur le point de réussir (ses jeunes vignes atteignaient un rendement suffisant et la crise de surproduction provoquée en France par les prodromes du phylloxéra allait prendre fin), quand la banque refusa de renouveler son crédit et exigea l'apurement des comptes... Debonno dut rem-

bourser ses dettes en nature : en abandonnant tous ses domaines (sa fortune entière) à un créancier impitoyable.

Il en alla de même du parfait agriculteur que fut le Lyonnais Arlès-Dufour. Pris à la gorge par le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, il dut lui livrer sa magnifique « Ferme des Sources » à Oued-el-Alleug...



Il fallut attendre 1901 en Algérie, 1904 en Tunisie, 1909 au Maroc, pour que fût créé le Crédit Mutuel Agricole qui procura aux colons les ressources nécessaires au fonctionnement ou à l'extension de leurs exploitations à des taux inférieurs aux taux bancaires habituels et en mettant, comme dans la métropole, à la disposition des cultivateurs, trois types de crédits : prêts à long terme (10 à 20 ans); prêts à moyen terme (5 ans); prêts à court terme ou « crédits de campagne ». Le succès du Crédit agricole fut immédiat en Algérie : l'idée de mutualité, de coopération, se répandit dans tous les esprits et bientôt s'instaura dans ce domaine, comme dans les autres, une collaboration efficace et souple entre les exploitants agricoles et l'administration de l'Agriculture... On vit le nombre des adhérents aux Caisses de crédit agricole mutuel passer de 12 000 en 1928 à 32 000 en 1938, à 54 000 (dont 30 000 Musulmans) en 1958.

Bientôt d'ailleurs Algérie, Tunisie, Maroc eurent un organisme commun de Crédit et de réassurance agricole qui tut l'une des plus puissantes entreprises financières d'Afrique du Nord.

La crise économique de 1930 conduisit l'Algérie à créer, à la demande des Délégations financières, des organismes destinés à renflouer, par des prêts importants et à très long terme, les colons fortement endettés et à mettre sous séquestre les propriétés les plus lourdement obérées, ce qui évita la ruine de la plupart des agriculteurs en difficulté. Ce fut une entreprise hardie mais qui s'avéra parfaitement saine et justifiée. En quelques années, les séquestres furent levés, les caisses de crédit, les banques, l'Etat remboursés... L'opération est de celles qui firent honneur aux Délégations financières,

l'assemblée élue qui précéda l'Assemblée algérienne et qui justifia si bien l'autonomie financière de l'Algérie.



Les Caisses de Crédit agricole Mutuel dispensaient leur crédit indistinctement aux exploitants européens et aux exploitants musulmans, mais ces opérations de crédit ne pouvaient pratiquement être effectuées qu'au profit d'une agriculture ayant atteint un certain degré d'évolution. Les fellahs pratiquant la culture traditionnelle allaient-ils être condamnés à végéter dans leurs traditions rurales, dans leur exploitation autarcique? Il ne le fallait pas. Toute une chaîne d'institutions fut créée à leur intention. Non seulement les exploitations indigènes en « économie fermée », ne livraient à peu près rien à la vente (ce qui excluait toute possibilité de crédit, voire de warrantage), mais encore le statut foncier de ce secteur rural était demeuré d'une complication déconcertante et les propriétaires étaient le plus souvent démunis de titres réguliers.

De plus, la proportion était considérable des terres données en exploitation à plusieurs métayers au quart ou au cinquième (« khamessat ») et des biens dans l'indivision familiale. (On cite en Kabylie, un olivier dont la récolte devait être partagée entre 120 personnes, — les parts n'étant d'ail-

leurs pas égales!)

Sur le plan juridique, la « francisation » partielle des terres (elle régularisa la situation de 2 millions et demi d'hectares) améliora quelque peu la situation sans toutefois pouvoir être généralisée. (En ce domaine, c'est le Maroc, sans aucun doute, qui innova de la meilleure façon : l'Administration de la « Conservation foncière » couvrit tout le pays, procéda pendant des années à une immense enquête, domaine par domaine, lopin par lopin, et attribua des titres de propriété incontestables.)

Mais pour en revenir à l'Algérie, la création, par le gouverneur Tirman, dès 1884, des S.I.P. (Sociétés indigènes de Prévoyance) appelées il y a une vingtaine d'années S.A.P. (Sociétés Agricoles de Prévoyance), contribua, par le crédit, à la modernisation de l'agriculture. Les S.A.P. mirent à la disposition des petits agriculteurs musulmans, quelle que fût la complexité du statut juridique des terres, les différentes formes de crédit dont ils avaient besoin. Si bien qu'en 1957, on comptait en Algérie 105 S.A.P. groupant 600 000 adhérents.



Les organismes de crédit mutuel ont souvent mis leur service à la disposition des associations agricoles : sociétés d'agriculture, comices, syndicats, coopératives agricoles. Et cela de façon massive. Leurs membres étaient des déposants fidèles et réguliers. Ainsi les dépôts de fonds atteignirent-ils en 1957, dans les Caisses régionales, près de 25 milliards de francs (anciens).

Le succès de la Coopération agricole, sa rapide diffusion dans toute l'Afrique du Nord à une époque où l'on en était encore, dans la Métropole à des débuts lents et difficiles, furent considérablement facilités par l'action entraînante et convaincue d'hommes comme MM. Pasquier-Bronde, président de la Caisse régionale d'Alger; Boyer-Banse, directeur du Service du Crédit agricole au Gouvernement général et professeur d'Economie politique à l'Institut agricole, et les animateurs de la puissante organisation de la Caisse de réassurance des Mutuelles agricoles d'Afrique du Nord, qui couvrait les trois pays du Maghreb.

Le Crédit agricole mutuel devint le meilleur auxiliaire des associations professionnelles, en particulier des coopératives de production et d'achat dont le nombre se multiplia dans toute l'Afrique du Nord... (En Algérie, on comptait en 1958, 500 coopératives agricoles contre 334 en 1938.) Ces institutions avaient des fonctions multiples :

- Coopératives d'achat, comme la « Coopérative centrale

de Motoculture des agriculteurs de Tunisie »;

— caves coopératives (la première fut créée à Dupleix, sur le littoral de Cherchel en Algérie, dès 1904. Et la cave de Marengo, la plus vaste, traitait 100 000 hectolitres). On dénombrait, en Algérie, 168 caves coopératives groupant environ 5 400 viticulteurs et pouvant traiter 3 millions et demi d'hec-

tolitres de vin dans des conditions techniques irréprochables.

— coopératives de transformation dont le groupe le plus important était celui de la région de Bône fondé par MM. Benyacoub, Munck, Saulnier et Joseph Serda, et comprenant, outre la plus grande « Tabacoop » connue, une « Cotocoop », une « Tomacoop » (fabrique de conserves de tomates) et une coopérative de construction de logements, etc... Les coopérateurs bônois furent plusieurs dizaines de milliers au sein desquels les cultivateurs musulmans étaient dans la proportion des neuf dixièmes.

— huileries, usines et magasins-pilotes de stockage, contrôlés par l'Office des huiles. (L'huilerie coopérative de Boghni, en Kabylie, eut, parmi d'autres, une influence considérable sur l'amélioration de la qualité des huiles d'olives de Kabylie,

puis de toute l'Afrique du Nord);

— Tabacoops, comme celle de Kabylie (aux Issers et à l'Alma), créée en 1922 par une poignée de Français réunissant l'ensemble des planteurs de Kabylie, en très forte majo-

rité des Musulmans, tout comme à Bône;

— Coopératives de vente de produits maraîchers, de dattes, d'agrumes, etc. (A la Coopérative des Agrumes de Boufarik, les opérations de conditionnement, depuis le lavage et le calibrage jusqu'à l'emballage et aux expéditions, étaient presque toutes effectuées automatiquement par une machinerie extrêmement moderne);

— Coopératives de stockage des céréales, telle que le silo de la coopérative de semences de Tunisie, la C.O.B.E.N., ou le silo de la Manouba, et la chaîne de silos coopératifs du Sersou, de Relizane, de Sidi-bel-Abbès, en Algérie, etc. Les principaux centres céréaliers et les ports d'embarquement possédaient des docks-silos coopératifs, placés à partir de 1936 sous le contrôle de l'Office du Blé:

— distilleries coopératives comme la « Viticoop » d'El-Affroun qui s'occupait uniquement de la transformation des produits et de la vente des alcools obtenus, ou la « Vinicoop » de Boufarik, fondée vers 1928 par un ancien instituteur extrêmement dynamique, M. Nemoz, descendant d'un des tous premiers colons du « bazar », venu en Algérie dès 1832. Cette coopérative produisait non seulement des alcools mais des

tartrates et de l'acide tartrique, des engrais composés à base de marcs de raisin enrichis; et, pendant la guerre, du sucre de raisin et même de l'huile de pépins de raisin... Puis la « Vinicoop » de Boufarik créa, nous l'avons dit, une industrie saisonnière avec un puissant matériel moderne : une usine assurant la concentration des moûts de raisin, au degré Beaumé légal, au moment des vendanges, pour permettre de « remonter » les vins avec un produit strictement naturel et leur assurer largement le « degré minimum » régional. La « Vinicoop » de Boufarik, par la puissance de ses installations et la diversité de ses opérations, n'a pas eu, à notre connaissance, d'équivalent en France métropolitaine, ni en aucun pays viticole du monde.

Tous ces organismes, — syndicats agricoles, caisses de crédits, coopératives agricoles les plus diverses, — étaient ouverts à tous les exploitants sans distinction de race ou de religion et participaient largement à la vie économique du pays. Les coopératives évitaient aux exploitants de faire des installations individuelles dispendieuses ou des opérations délicates comme celle de la vinification. Constamment elles contribuèrent à améliorer la qualité des récoltes et rendirent possibles, après traitement, l'utilisation de produits de qualité inférieure au départ et la transformation des sous-produits.

Bel ensemble qui donne une idée de l'esprit mutualiste associé à l'énergie créatrice de la colonisation française. C'est ce qu'a très bien exprimé le professeur Isnard dans sa thèse sur la Vigne et le Vin en Algérie : « Les efforts conjugués qui ont triomphé des obstacles ne se sont pas relâchés après la victoire : la coopérative des agrumes, la coopérative pour le traitement des sous-produits de la vigne et de l'olivier, modèles du genre, les docks coopératifs de tabacs, sont les témoignages de cette énergie humaine. »

D'autre part, de « nombreuses et belles œuvres sociales » ont été créées en Algérie dans le domaine agricole, sur l'initiative d'exploitants privés, de sociétés, de syndicats agricoles locaux, de municipalités paysannes... Nous ne citerons pour exemple que l'ensemble des organismes coopératifs et sociaux de Bône et les associations agricoles d'El-Affroun

animés par MM. Gaston Averseng et Fernand Chevalier; le Centre de transfusion sanguine de Cheragas, érigé à la Trappe de Staoueli, aux frais de M. Henri Borgeaud; des dispensaires pour les ruraux musulmans; des organismes privés d'entraide sociale, de logement, etc., comme ceux qu'entretenaient, de tradition, les domaines Chiris, dirigés à Boufarik par M. Paulian puis par ses fils; la Cave expérimentale « Germain » à l'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger, et cent autres créations d'intérêt social...



A partir de 1950, l'Agriculture algérienne bénéficia du régime d'assurances sociales agricoles. Vingt caisses furent mises en place en s'appuyant sur les organismes d'Assurances Mutuelles qui garantissaient déjà les risques économiques des agriculteurs. Une Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole avait été constituée en décembre 1949 qui réassurait les Caisses régionales, — le financement étant avancé par les employeurs. (Le nombre des ouvriers inscrits passa de 62 000 en 1950 à 217 000 en 1955.) Grâce à quoi des réalisations importantes virent le jour pour « la défense de la santé des salariés agricoles et de leurs familles ». Le régime des assurances sociales garantissait aux ouvriers agricoles permanents son intervention dans de multiples circonstances :

— Intervention chirurgicale : indemnité journalière pendant six mois et, au titre de l'action sanitaire et sociale, remboursement des frais de chirurgie ;

— Invalidité : pension variant entre 30 et 50 % du salaire moven des trois dernières années :

 Décès : versement au conjoint survivant ou, à défaut, aux ascendants à charge, d'un capital égal à quatre-vingt-dix fois le gain journalier;

- Maternité : un forfait couvrant les frais de grossesse, d'accouchement et ses suites :

— Vieux travailleurs (65 ans ou plus) sans ressources suffisantes, qui ont occupé pendant dix ans au moins, après 50 ans, un ou plusieurs emplois salariés : allocation-vieillesse. L'action sanitaire et sociale des assurances sociales agricoles s'est, pour ce qui concerne les soins apportés aux adhérents, ainsi traduite en chiffres : 17 millions de règlements en 1951; 93 millions en 1952; 204 millions en 1954; 320 millions en 1955...

Un vaste réseau de dispensaires permettait consultations et soins gratuits. Entre autres, le Centre de santé de Koléa, construit par la Caisse régionale « Koléa — Assurances sociales agricoles ». Et pour paradoxal que cela paraisse, des camions ophtalmologiques équipés de la façon la plus moderne et équivalant à de véritables salles d'opérations ambulantes, furent mis à la disposition de la direction de la Santé publique par la Caisse Centrale d'Assurances Agricoles...

Tel fut l'aboutissement de l'action médico-sociale qu'avait amorcée, dès 1835, nous l'avons vu, le baron Vialar, sa sœur et le docteur Pouzin à Boufarik pour les populations musulmanes, et qui, parmi leurs émules, eurent notamment dans les d'ernières années, un ancien officier de spahis, M. Astier, maire de Souma et fondateur d'un dispensaire municipal modèle pour les habitants des tribus du pied-mont de l'Atlas blidéen. (Ce grand ami des Musulmans fut enlevé et assassiné par l'es rebelles en 1961.)

Les colons appuyaient ainsi l'œuvre accomplie par les 295 médecins de la Santé publique qui se dévouaient à l'assistance médicale aux populations rurales avec l'aide d'adjoints techniques, d'infirmières, d'assistantes sociales, de sagesfemmes, etc... (Dans le Sud, 34 médecins militaires, 11 médecins civils conventionnés, 77 salles « automobiles » de consultation et 20 voitures de liaison complétaient le réseau des Consultations fixes à travers l'Algérie...)

C'est tout un livre (et nous rêvons de l'écrire un jour...) qu'il faudrait pour donner une idée de l'œuvre accomplie par le corps médical français en Algérie, notamment les médecins de la Santé publique, qu' on appela d'abord les « médecins de colonisation ». Admirable apostolat! Tous n'eurent certes pas les mêmes mérites, mais, dans l'ensemble, les « t'bib du bled » furent, plus ou moins directement, de précieux auxiliaires des colons, de courageux missionnaires de

l'Hygiène sociale et de la médecine préventive moderne

auprès des populations musulmanes.

Plusieurs mériteraient que leur nom demeurât aussi célèbre que le fut de son vivant celui du docteur Franchi, à Malakoff, dans la plaine du Chelif, ou plus récemment, ceux des docteurs Miquel, de Boghni, et Lejeune, de Michelet, en Kabylie, grièvement blessés par des rebelles au cours d'attentats prémédités, de Mlle Antoine, la généreuse ophtalmologiste des Sahariens... Et tous ceux qui ont péri à la tâche, dans la solitude, victimes d'épidémies... Oui, la colonisation rurale leur devait beaucoup...



Nous allons pénétrer, une fois de plus, dans un domaine que la Colonisation, — la Colonisation officielle du moins, — a marqué du sceau de l'originalité : l'action entreprise pour « moderniser » l'Agriculture maghrébine traditionnelle.

En 1959, M. Pélissier, directeur général de l'Agriculture en Algérie, nous rappela lors d'une conférence, que « l'œuvre éducatrice est à la base de tout progrès agricole. C'est elle qui permet de rendre la masse réceptive à la vulgarisation des meilleures techniques et de rompre son isolement social et

économique. »

Cette œuvre éducatrice à l'égard de la masse rurale musulmane fut, après la dernière guerre mondiale, confiée au *Paysanat*, service tout ensemble administratif, technique et social. Il fut, par certains côtés, une façon de prolongement des anciens Bureaux arabes : sa mission était de susciter la promotion sociale des ruraux musulmans, mais en mettant à leur portée tous les instruments, tous les moyens du progrès technique...

Nous l'avons noté, l'exemple des colons était rarement contagieux : leurs méthodes modernes n'avaient eu que peu d'influence sur l'évolution des fellahs. Ces derniers continuaient de travailler leurs terres suivant des coutumes ancestrales. De ce fait, l'agriculture algérienne (comme celle de tout le Maghreb, d'ailleurs), demeurait scindée en deux secteurs :

— un secteur évolué, comprenant 50 000 exploitants, pour moitié d'origine musulmane, — secteur auquel nous nous sommes constamment référés au cours de cet ouvrage;

— un secteur traditionnel comprenant 600 000 cultivateurs et éleveurs... Lui aussi, certes, a connu quelques progrès, — par l'effet d'un certain « mimétisme », — mais très lents et fort éloignés des étonnantes réussites techniques de « l'agriculture évoluée ».

L'énorme accroissement de la population nord-africaine devenait tel qu'il imposait un accroissement parallèle de la production. Pour cela, une rénovation de l'agriculture traditionnelle, qui n'obtenait que de très faibles rendements, était indispensable. Il fallait coûte que coûte faire sortir le fellah de l'autarcie familiale, de l' « économie fermée » de tribu, ignorante des besoins du reste du pays, et de l'interdépendance des fonctions économiques et sociales.

En Algérie, la méthode adoptée consistait essentiellement à persuader les collectivités rurales d'accepter, dans leur propre intérêt, les formules nouvelles, de bénéficier de tous les services qui leur étaient offerts par l'administration du Paysanat: matériel, travaux, crédits, etc... Le Maroc, pendant quelques années, avait choisi, pour provoquer une promotion sociale dans le bled, des moyens moins libéraux. Certains secteurs d'amélioration rurale avaient un caractère nettement collectiviste se rapprochant de celui des « kholkozes ». C'est ce que rappelle M. Jean Despois dans son beau volume sur « l'Afrique du Nord » quand il situe les S.M.P. (secteurs de modernisation du Paysanat) créés en 1945, où le travail était collectif et non pas coopératif : de grands domaines de plusieurs centaines et parfois plusieurs milliers d'hectares étaient gérés par un chef d'exploitation et un conseil d'administration qui n'était en somme que la « diemâa » de la fraction ou de la tribu. Une seconde formule fut appliquée, parallèlement, à partir de 1947 : elle s'apparentait à celle des S.A.R. d'Algérie : « les Secteurs d'exploitation rurale améliorée » où le cultivateur restait propriétaire et travaillait sous la direction technique du chef de secteur...

On en vint finalement à généraliser des formules plus souples, comme en Algérie où l'amélioration des rendements fut obtenue en initiant les fellahs aux procédés nouveaux de travail du sol, et, surtout, en mettant à leur disposition des moniteurs techniques, du matériel mécanique, des engrais, des semences sélectionnées, des organismes coopératifs de travaux, de récolte, de stockage, de transformation, etc...,—tous les frais étant partagés au prorata des superficies et remboursés au moment seulement de la vente des récoltes. De même pour les pasteurs à qui l'on procurait des géniteurs sélectionnés, des réserves alimentaires, les moyens de protection du troupeau contre les maladies et les intempéries.

Telle était la tâche immense qu'avait à accomplir le Service du Paysanat que dirigeait en Algérie un jeune et énergique technicien, ingénieur de l'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger, M. Charles Scheffer, devenu administrateur de Commune mixte, et doué d'une puissance de travail peu commune. (Il est mort prématurément, en France, en 1963, simple sous-

préfet d'un petit arrondissement de Vendée.)

Toute cette action de rénovation était liée à celle des Sociétés agricoles de Prévoyance dont la création, rappelons-le, répondait aux besoins des fellahs en matière de crédit, sous des formes adaptées à la tenure des terres : avances

en nature, prêts de campagne par warrantage, etc...

Les fellahs adhéraient de plein droit à la S.A.P., tandis que les Européens du secteur privé en étaient éventuellement de simples usagers et non des adhérents. Les garanties exigées des Musulmans étaient forcément moins rigides que celles du droit commun et elles substituaient à l'hypothèque des moyens différents.

Ces sociétés avaient, en 1955, près de 600 000 adhérents. Leur activité, extrêmement variée, s'exerçait par l'intermédiaire de 140 sections « crédit », 84 sections « matériel agricole », 14 sections « artisanales », deux sections « tabacs », une section « henné ». Le montant des prêts passa de 70 millions en 1938 à 3 milliards 575 millions en 1955!

Le rôle surtout financier et coopératif des S.A.P. fut à partir de 1945, élargi par la création des S.A.R. (Secteurs d'amélioration rurale) qui orientaient les techniques agricoles et leur vulgarisation dans les milieux musulmans.

En outre, dans l'orbe du Paysanat, le Plan de Constantine

s'était engagé dans la création de S.C.A.P.C.O. (Sections Copératives Agricoles du Plan de Constantine) qui se situaient au niveau d'un hameau et devaient satisfaire les besoins techniques des villages ruraux nouvellement créés. Les S.C.A.P.C.O. rassemblaient les agriculteurs et apportaient à leur communauté les moyens de la S.A.P.: crédits, semences, tracteurs, outillage... Dès 1959, fonctionnaient une trentaine de S.C.A.P.C.O.

Ces différents organismes, avec des méthodes à peu près identiques, travaillaient tous à la métamorphose de l'Economie rurale indigène. Leur existence imposa la formation d'un personnel d'encadrement technique spécialisé, souvent de grande valeur et mû par une vocation profonde bien plus que par l'intérêt.

En Algérie, le centre de Rovigo, véritable « séminaire du Paysanat » formait ces moniteurs qui au nombre de cent quatre-vingts seulement eurent à gérer en 1955, près de 18 millions d'hectares appartenant à plus de 340 000 familles de fellahs, de pasteurs et d' « oasiens » (ou ksouriens) du Sahara... Devenus agents techniques des Travaux agricoles, ils fournissaient des moniteurs-chefs.

Auprès des Sous-Préfets, se trouvaient des Ingénieurs des Travaux agricoles et des adjoints techniques du Paysanat. Enfin, à la tête des services départementaux, des Ingénieurs des Services Agricoles avaient le rôle de conseillers techniques auprès des préfets.

Les agriculteurs rassemblés au sein des S.A.P. constituaient des groupes sociaux en cours d'évolution. La S.A.P. formait le noyau administratif tandis que le S.A.R. avait une action directe auprès des fellahs implantés sur un territoire correspondant autant que possible à la compétence des S.A.P. qui les géraient administrativement.

Le S.A.R. commençait par installer son centre technique sur un terrain appartenant à la S.A.P. dont il dépendait. Des bâtiments étaient construits, des chemins d'accès aménagés ainsi que des installations d'adduction d'eau. Des cultures étaient aménagées selon les méthodes qu'on avait l'intention de répandre chez les fellahs. Ce « noyau pilote » agissait par l'exemple auprès des ruraux voisins qui, convaincus par les

résultats acquis sous leurs yeux, sollicitaient pour leurs terres, l'aide des moniteurs et des machines.

En Algérie, de douze en 1946, le nombre des S.A.R. était passé à 220 en 1954. Les crédits budgétaires qui leur furent attribués s'élevèrent dans cette période à 4 407 millions (anciens) auxquels s'ajoutaient 3 775 millions d'avances du Fonds commun des S.A.P.

Les Secteurs d'Amélioration rurale étaient classés suivant leur préoccupation dominante en S.A.R. de céréaliculture, S.A.R. d'arboriculture, S.A.R. d'élevage, S.A.R. de production oasienne.

Les 91 S.A.R. de céréaliculture groupaient 150 000 fellahs, pourvus d'un matériel agricole important, — dont une cinquantaine de tracteurs, et agissaient sur 1 175 000 hectares en 1955. (Nous choisissons cette année de référence en raison des événements qui faussèrent aussitôt aprés les données du problème.)

A Guelma, avant l'intervention des S.A.R. de céréaliculture, les rendements moyens étaient de 4 quintaux à l'hectare. Ils passèrent en dix ans à 10 quintaux à l'hectare pour le blé dur et 12 quintaux à l'hectare pour l'orge. (De 10 000 quintaux en 1947, les récoltes effectuées par les S.A.R. passèrent à près de 2 millions de quintaux en 1955.)

Les S.A.R. d'arboriculture au nombre de 54, avaient permis la plantation de 3 millions d'arbres, le développement des labours profonds (130 000 hectares entre 1945 et 1955), des vergers de montagne, des techniques du séchage des figues et de l'extraction de l'huile de grignons, ainsi que la plantation d'oliviers sur les hauts plateaux. Ils dirigeaient en outre 43 vergers-pilotes, 85 ruchers de démonstration, 25 ateliers de séchage de figues et deux grandes huileries coopératives en Kabylie.

Les 68 S.A.R. d'élevage groupaient 100 000 pasteurs. Leur création avait permis de contrôler et de « suivre » du point de vue zootechnique et sanitaire, 10 millions de moutons. 1 300 points d'eau modernes furent aménagés avec le concours de l'Hydraulique. On constitua des luzernières irriguées, des réserves de fourrage; les soins vétérinaires furent assurés aux troupeaux. Un million et demi d'animaux furent soignés

au cours de la seule année 1955. Chiffre plus significatif encore : les troupeaux d'ovins sélectionnés remis cette année-là aux éleveurs à titre de prêts remboursables en 5 ans, représentaient 300 000 têtes.

Enfin, les S.A.R. de production oasienne procédèrent à la

plantation de plus de 10 000 palmiers nouveaux...

De plus, partout où cela était nécessaire, les S.A.R. participaient à la protection des sols. Sur ce point, un des témoignages que nous avons recueillis est particulièrement significatif: celui de M. Pierre Ancey, Ingénieur agricole d'Alger, moniteur-chef de la S.A.P. de la Soummam-Sidi-Aïch. Il donne une vue de l'œuvre accomplie par un S.A.R. Il s'agit de celui de Tizi (à 20 km de Sidi-Aïch), créé en 1952 et qui associait à la mise en production, les procédés du Service de la Restauration des Sols:

- « Depuis la création du S.A.R., l'aspect de la région est totalement modifié dans toutes les parties restaurées : plus de griffes de ravinement, plus de zones en friche, plus de terres abandonnées par leurs propriétaires. Les banquettes établies suivent les courbes de niveau distantes de 6 mètres, s'étendant sur 180 kilomètres au total. Elles portent sur leur « bourrelet » de jeunes arbres en pleine végétation : oliviers, caroubiers, amandiers et figuiers, ainsi que des frênes et des eucalyptus dans les ravins. Les vieux arbres connaissent un regain de vigueur. Les broussailles ont disparu, laissant place à la culture de céréales, dont les rendements se sont accrus.
- « Mais il ne suffit pas de planter des arbres, encore faut-il qu'ils poussent et, pour cela, ils doivent être entretenus par des binages et des arrosages, durant les premières années. Le fellah étant en général un peu négligent, le moniteur du S.A.R. et son équipe se substituent à lui, afin d'assurer une très bonne reprise des plantations que le propriétaire, dès lors convaincu, entretiendra par la suite suivant nos conseils. »

Les moyens financiers accordés au Paysanat s'élevèrent en 1960 à 4 milliards : plus de 3 milliards pour les S.A.P. et 920 millions au titre de l'aide directe aux fellahs : acquisition de petit matériel individuel, équipement du pays du

mouton, mise en valeur des terres incultes, travaux de culture et de récolte, etc...



En mars 1955, un plan complémentaire d'urgence avait été financé par la Métropole (4 milliards et demi) afin de « fixer » des populations sahariennes en améliorant leurs conditions de vie par des forages de puits qui permirent la plantation des 10 000 nouveaux palmiers dont j'ai déjà parlé.

Dans le même temps, il était procédé à un relèvement des salaires agricoles; à une amélioration des ressources des 200 000 planteurs de tabac musulmans (majoration de 60 frs par kilo de la récolte 1955); à un complément de rétribution pour les 50 000 familles de la steppe participant à la cueillette de l'alfa; à la limitation de superficie des exploitations irriguées européennes au profit des fellahs; à la création d'un Caisse d'accession à la propriété rurale (C.A.P.E.R.); à l'expropriation des domaines de plus de 1 000 hectares concédés sous le Second Empire (100 000 hectares à la Compagnie Algérienne et à la Société Genevoise). En outre, 800 000 hectares de terrains domaniaux furent transférés à la C.A.P.E.R.

La C.A.P.E.R. était habilitée à acquérir, lotir, céder à des ruraux sans terre, les terrains provenant de l'expropriation de particuliers dans les périmètres irrigables (dans une proportion dépendant des charges de famille), de l'expropriation des grands domaines et des acquisitions à l'amiable. En 1958, la C.A.P.E.R. disposait de 100 000 hectares et entreprenait leur aménagement...



Les Sociétés agricoles de Prévoyance, avec le concours, le plus souvent, de leurs Secteurs d'Amélioration rurale, participèrent de surcroît à l'amélioration de l'Habitat Rural. En 1955 et 1956, par exemple, elles édifièrent en 24 mois, 3 500 logements (une centaine de hameaux modernes) qui remplacèrent « les gourbis » traditionnels. Bon nombre de

ces travaux eurent pour site la région d'Orléansville à la suite du séisme de septembre 1954.

S.A.P. et S.A.R. accomplirent ainsi, et bien au-delà, les missions qui leur avaient été assignées : amélioration des méthodes culturales par la vulgarisation des techniques modernes de culture impliquant dans la plupart des cas l'exploitation en commun d'un matériel mécanique (tracteur et charrues); mise en valeur rationnelle des communaux et domaniaux mal cultivés ou incultes et recasement sur ces terres de fellahs déshérités; acquisition éventuelle, en vue de recasements, de propriétés européennes ou musulmanes; aménagement du « pays du mouton »...

Un rapprochement s'impose à notre esprit, au terme de ce

rappel de l'œuvre du Paysanat :

Quand, ayant examiné de près l'action des S.A.R. d'Algérie ou des S.E.R.A. (Secteurs d'exploitation rurale améliorée du Maroc), on parcourt certaines régions de France, — les départements pauvres de Haute-Provence et des Cévennes, entre autres, — on se demande si les formules originales du Paysanat appliquées par la Colonisation en Afrique du Nord, au cours des vingt dernières années ne seraient pas à adapter ici avec grand profit pour l'agriculture métropolitaine...



Parallèlement à l'œuvre des S.A.P. et des S.A.R., se développait un immense effort dans les secteurs de la scolarisation, de l'amélioration de l'Habitat traditionnel rural, de l'Hygiène sociale dans le bled, de la formation professionnelle agricole. Là encore, bien des formules sans doute seraient à étudier, adapter, mettre au point pour les régions rurales déshéritées de la Métropole où l'on assiste comme dans la Lozère et certaines parties du Vaucluse et des Basses-Alpes, à un dramatique abandon de la terre.

En matière d'habitat cette action s'inscrivait sur le terrain, en Algérie, par la construction de logements rationnels et sains, groupés en agglomérations dotées d'aménagements collectifs; par l'accession gratuite des intéressés à la propriété d'un logement (2 pièces, cuisine, cheminée, cour intérieure) et d'un terrain financé par l'Etat. (Les bénéficiaires participaient aux travaux de construction de leur logement, sous la direction de moniteurs : la reconstruction s'accompagnait ainsi d'une formation professionnelle.)

De janvier 1956 à avril 1958, le nombre de logements attribués gratuitement s'éleva à 10000, — un par famille, — et abrita 55000 personnes, dans 200 villages ou hameaux nouveaux... A partir de 1958, l'opération devint plus rapide du fait de l'installation de cinq nouveaux Secteurs d'amélioration s'ajoutant aux sept précédemment mis en place.



Il est déconcertant de penser que, dans cette Afrique du Nord dont l'Economie est si fortement liée aux productions rurales, on pouvait compter sur les doigts des deux mains les jeunes Musulmans qu'en soixante ans leur vocation avait conduits dans les grandes écoles d'Agriculture, comme cet Institut Agricole d'Algérie, devenu Ecole Nationale d'Agriculture et qui a formé tant d'agronomes éminents. (Pour n'en citer que quelques-uns : MM. François Gilot, qui fut directeur de l'Agriculture au Maroc; Marcel Deloye, le dernier directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger; Charles Scheffer, directeur du Paysanat, et un très grand nombre de professeurs et de chercheurs que nous avons cités au cours de cet exposé, comme Ernest Brémond, l'œnologue; Roger Pasquier, Pierre Frézal, André Lepigre, spécialistes de la lutte contre les ennemis des végétaux : Ducellier et Isman, auteurs de tant d'inventions et de travaux encore en cours : Gilbert Gaucher et Henri Simoneau, pédologues qui vainquirent le « salant » des terres et des eaux d'irrigation ; Blanchard et Chevassut, botanistes réputés; Campardon, l'un des animateurs de l'OFALAC; Jean Dubief, docteur ès sciences, météorologue et physicien du globe au Sahara; Reutt, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Sidi-Bel-Abbès; Fatah, directeur de l'école d'Agriculture de Guelma, etc... etc...

Nous l'avons dit, la qualité de l'enseignement agronomique dispensé par cette admirable « université agricole » était née pour une grande part de l'intime collaboration entre le corps professoral, la recherche, l'expérimentation, la vulgarisation, et l'agriculture « militante ». Elle était due pour une part aussi à une organisation et à un équipement modernes qui avaient de quoi inspirer l'envie aux grands établissements similaires de toute l'Europe... Ainsi l'Institut agricole d'Algérie fut-il le premier établissement français d'enseignement agronomique, — et avant beaucoup d'Universités de France,

- à posséder, dès 1950, un microscope électronique.

Or, cette fondation ne devait rien aux finances de la Métropole. Elle fut équipée par le budget autonome de l'Algérie, alimentée par les impôts locaux, sous le régime des délégations financières puis de l'Assemblée Algérienne. Mais, surtout, ce qui détermina l'extension, le perfectionnement des installations et la qualité de l'enseignement à Maison-Carrée-Alger, fut le sens prophétique dont firent preuve, dès le lendemain de la guerre de 1914-18, le directeur général de l'Agriculture, M. Charles Brunel, et plus encore son sous-directeur, M. Pierre Chervin. (Si l'Institut Agronomique et nos Ecoles Nationales de la métropole avaient eu des Pierre Chervin pour faire comprendre aux gouvernements et aux assemblées la place que doivent occuper de tels établissements dans la vie d'un pays comme la France, notre Economie rurale ne serait probablement pas tombée dans le marasme où elle est. Et l'on ne verrait pas, comme en 1964, l'Ecole de Montpellier compter moins de vingt pensionnaires!) De surcroît, l'Institut Agricole d'Algérie eut ensuite la grande chance d'avoir à sa tête, pendant près d'un quart de siècle, une personnalité de tout premier plan : l'Inspecteur général de l'Agriculture Marcel Barbut, appelé par le Gouverneur Général Le Beau à la direction, à la fois de l'Agriculture, de l'Expérimentation agricole et de la grande maison moderne qui allait devenir l'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger. On aura idée de l'ampleur de la seconde de ces missions à simplement parcourir la remarquable revue scientifique : « Les Annales de l'Institut agricole et des Services de Recherches et d'Expérimentation agricoles de l'Algérie », qui donnait périodiquement les résultats des travaux accomplis dans les laboratoires et les champs

d'expérience de Maison-Carrée.

Quand on a connu l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger et qu'on découvre ensuite celle de Montpellier, par exemple, on est saisi par l'indigence des moyens matériels dont dispose l'enseignement agronomique en France. Les savants qui enseignent ici n'ont que plus de mérite, certes, à maintenir à travers le monde la haute réputation de Montpellier. Comment ne pas souhaiter, pourtant, une modernisation, devenue indispensable, de l'équipement de nos établissements d'enseignement agronomiques?

L'Institut agricole d'Algérie, les Services agricoles du Gouvernement général et leurs organismes de vulgarisation étaient appuyés sur le plan pratique, par un réseau d'information d'urgence : stations d'avertissement pour l'exécution des traitements anticryptogamiques et l'évolution des attaques des ennemis des végétaux et des épizooties, — toutes informations diffusées immédiatement par la radio et reprises

par la presse quotidienne.

En matière de vulgarisation, agriculteurs européens et fellahs pouvaient suivre des conférences d'information techniques faites dans toute l'Algérie par les ingénieurs des Services agricoles, les professeurs de l'Ecole Nationale de Maison-Carrée, etc... Et puis, il y eut les C.E.T.A. dont l'un des principaux animateurs fut M. Rouveroux. Leur œuvre de

vulgarisation mériterait mieux que ces deux lignes...

A la grande institution-pilote de Maison-Carrée se joi-gnaient, pour le Maroc, l'Ecole d'Agriculture de Meknès; pour la Tunisie, l'Ecole d'Agriculture de Tunis; pour les départements de l'Algérie, le réseau des écoles régionales d'agriculture : Sidi-bel-Abbès, Aïn-Témouchent, Philippeville, Guelma, — fort bien équipées, elles aussi —, des centres ou écoles spécialisées comme les Centres d'apprentissage du Jardin d'Essai du Hamma à Alger (horticulture et floriculture), des Mechtras, en Kabylie (arboriculture), d'El-Arfiane, au Sahara (palmiers-dattiers et cultures des oasis), de Tadmit, près de Djelfa (élevage ovin). De plus, les Stations expérimentales dispensaient un enseignement spécialisé à des stagiaires : les diverses stations de recherches de l'Institut

Agricole, à Maison-Carrée; la Station d'Agrumiculture de Boufarik; les Stations expérimentales d'élevage de Kroubs

(Constantine) et d'El-Aricha (Oranie).

Enfin une formation professionnelle rurale était donnée à des Musulmans de 17 ans et plus par plusieurs centres de formation disposant de 49 sections de 15 élèves en « mécanique agricole », et puis, dans maints établissements techniques du 1<sup>er</sup> degré existaient des centres d'apprentissage de mécanique et de bâtiment en milieu rural.



Les publications hebdomadaires et les revues de technique agricole étaient trop nombreuses pour qu'on les puisse toutes citer ici. (Rappelons simplement, le « Bulletin économique de l'OFALAC », l'hebdomaire « Revue agricole d'Afrique du Nord » qui eut longtemps pour rédacteur en chef M. Ernest Vivet, puis M. Pierre Berthault, président de la Société des Agriculteurs d'Algérie; le Bulletin de cette Société; la revue « Agria » publiée par les Anciens élèves de l'Institut Agricole; « La Terre algérienne », organe de la Confédération des Exploitants agricoles; l' « Algérie Viticole » hebdomadaire publié par la Confédération générale des Vignerons d'Algérie, et longtemps dirigé par M. Henri Fontanille, spécialiste de la législation économique; la revue « Fruits et Primeurs d'Afrique du Nord »; la revue « Elevage et Cultures », etc., etc...

Beaucoup d'autres publications de vulgarisation et d'étude mériteraient d'être nommées. Nous ne voyons pas de province en France aussi riche en moyens d'information dans le secteur rural.



Sur l'Hygiène rurale nous ne reviendrons que pour signaler l'organisation de l'Hygiène scolaire qui étendait ses bienfaits dans le bled, depuis la Mitidja jusqu'au Hoggar avec 77 centres disposant d'appareils fixes de radioscopie ou de camions avec cabines de radioscopie pour le dépistage de la tuberculose. Les « toubibs » itinérants du bled procédèrent

ainsi, en 1955, à 664 000 examens dans les écoles primaires et à 75 240 dans les lycées, collèges et collèges techniques, soit au total près de 740 000 consultations. En dépit de l'insécurité, ces chiffres s'accrurent au cours des dernières années grâce au concours des médecins de l'Armée assurant « l'Assistance médicale gratuite » en liaison avec les S.A.S. (Section d'Administration Spécialisée).

Quoiqu'il y paraisse, nous ne sommes pas hors de notre sujet. Cette ample et multiple action sociale auprès des ruraux explique pour une grande part l'accroissement démographique des pays « colonisés » d'Afrique du Nord. Car c'est à la colonisation que la population maghrébine doit de s'être accrue dans des proportions plus élevées que le Japon avant la guerre... Or c'est le phénomène démographique qui imposait à la Colonisation, — sous sa forme technique la plus administrative, — d'intervenir pour transformer l'Economie rurale traditionnelle (cette économie « fermée », tribale, quasi familiale), pour lui donner une « ouverture » sur l'Economie d'intérêt général algérien d'abord, sur l'Economie la plus moderne, ensuite, celle des échanges internationaux.



Nous sommes ainsi tout naturellement conduits à examiner les incidences de l'ensemble de l'œuvre de la colonisation agricole sur l'Economie de l'Afrique du Nord, en nous référant au cas de l'Algérie...

L'évolution de l'Économie rurale de l'Algérie au cours des trente dernières années de Colonisation était caractérisée par ces données essentielles :

— Le taux annuel d'expansion de l'Algérie, à partir de 1950, fut de 6 à 7 %, — malheureusement encore inférieur au taux d'accroissement démographique;

— La production intérieure brute qui, en 1959, représentait, pour l'agriculture une valeur de 269 milliards d'anciens francs, faisait prévoir malgré l'insécurité et la rébellion, le chiffre de 1717 milliards pour 1964. (Nous ignorons ce qu'il en a été, faute d'informations de cette nature, de la part des services officiels de la République algérienne.)

Il est intéressant d'extraire de la masse des statistiques clont nous disposons, quelques chiffres qui nous éclairent sur l'évolution entre 1951 et 1955 de ce que les économistes appellent le « standard-vie », à la lueur de la consommation intérieure de quelques produits et matériels, et de l'usage de quelques services :

	en 1951	en 1955
Vin (en 1000 hl)	953,1	1 130
Tabac (en 1000 qx)	57,7	73,8
Sucre (en 1000 qx)	1 286,2	1 695
Appareils de T.S.F	189 000	312 449
Autos (tourisme)	36 391	95 300
Abonnés au téléphone	68 800	80 700

(Plus significatifs encore seraient les chiffres qui, pour la rnême période et au-delà de 1955 nous instruiraient de l'accroissement de la consommation moyenne en pain (au lieu cle qesra d'orge), en viande et en fruits. Nous n'avons rnalheureusement pu retrouver ces données qui figuraient

clans des archives familiales en partie disparues.

Le compte rendu annuel de la Région économique d'Algérie pour 1960 nous indiquait qu'en dépit d'une récolte très importante de céréales (24 millions de quintaux, soit 35 % de plus que l'année précédente), « toutes les farines produites en Algérie reçoivent une utilisation locale et sont livrées à la panification », cependant « les exportations de semoules re représentent plus guère que 15 % des quantités produites ». Et le rapport de préciser en substance :

« Toutes les prévisions sont fondées sur un accroissement continuel et régulier des besoins en farines panifiables » par suite, non seulement de la progression démographique mais aussi « du fait d'une modification des conditions de vie de la population autochtone » qui provoque « un déplacement des consommations de semoules brutes vers les consommations

de pain de boulangerie ».

Et l'on constatait que cette « modification des conditions de vie de la population autochtone » entraînait aussi un accroissement de la consommation unitaire en viande et en

fruits (agrumes, surtout). L'auteur du même rapport de 1960 de la Région économique d'Algérie écrivait après avoir donné un tableau statistique :

« L'année 1960 a permis de constater plus nettement encore qu'en 1959 le renversement de courant commercial déjà amorcé en 1958 : l'Algérie, jadis largement exportatrice de moutons (800 000 têtes en moyenne pendant de longues années, et jusqu'à un million de têtes parfois), importe maintenant les moutons en carcasses ou vivants.

« Les importations d'ovins (122000 cette année) s'accompagnent d'envois de plus en plus importants de denrées animales.

« Par rapport aux arrivées de 1958 qui s'étaient élevées à 50 000 tonnes de produits laitiers, 15 000 tonnes de conserves de viande de bœuf, une quantité importante de volailles et d'œufs, on note une augmentation en 1959 et 1960, dont la valeur est estimée à 2 % et 5 %. »

« On donne à ce renversement d'une situation séculaire deux raisons : l'augmentation de la population et la consommation chaque jour accrue de viande par le Musulman... »



Dans l'ordre de la propagande en France et à l'étranger pour les produits agricoles d'Algérie, la pièce maîtresse de l'édifice économique fut pendant trente-cinq années, l'Office algérien d'action économique : l'OFALAC.

Quand nous disons « propagande », il convient de nous entendre : la propagande proprement dite était l'un des aspects secondaires de l'activité de l'OFALAC. (Revue d'art et de tourisme « Algéria », diffusion de documents iconographiques, organisation d'expositions en France et à l'étranger, etc...) L'Office algérien d'action économique était en réalité avant tout, un puissant organisme technique : l'Algérie fut ainsi le premier des pays du Maghreb et de tout le Bassin méditerranéen à organiser méthodiquement le contrôle de la qualité de tous les produits d'exportation, leur standardisation, l'éviction rigoureuse de toutes les denrées de qualité

inférieure, l'obligation d'utiliser certaines normes d'emballage, de calibre, de couleur, de maturation, etc...; les traitements insecticides et phyto-sanitaires des expéditions, etc...

C'était adapter à l'Algérie les méthodes commerciales californiennes de « conditionnement ». Et l'Algérie eut ainsi son

« label » de qualité garantie.

Le succès de cette énorme entreprise installée dans tous les ports d'Algérie fut immédiat : la propagande par la qualité était « payante ». Tous les producteurs en prirent conscience aussitôt et la « moralisation » du marché (suppression du « fardage » des fruits, légumes, etc...) fut spontanée.

Dans les deux ou trois années qui suivirent, le Maroc créait l'OCE — l'Office chérifien d'exportation, — et reprenait les formules de l'OFALAC en profitant de l'expérience algérienne et en évitant les quelques erreurs d'ailleurs infimes, du début.

Et la Tunisie suivit avec l'O.T.U.S.

Les publications documentaires et statistiques de ces organismes étaient infiniment instructives et leur caractère d'information facilitait l'orientation de l'Agriculture.

Nous relevons, par exemple, dans les tableaux comparatifs des exportations de produits standardisés effectuées par les soins de l'OFALAC :

— En 1955-56, l'Algérie avait exporté 2 778,8 milliers de quintaux de fruits ; elle en exporta 2 807,7 en 1959-60. Et l'on apprend au passage que les exportations des seuls agrumes en 1951 (2 576,4 milliers de quintaux) avaient cru de 14 % en 4 ans...

Il faut signaler ici que le Syndicat des planteurs d'agrumes de la Mitidja participait puissamment à l'étranger à la propagande en faveur des oranges d'Algérie et contribua à l'augmentation de la consommation des « fruits d'or » dans

toute l'Europe.

Pour les deux mêmes campagnes (1955-56 et 1959-60), la comparaison donnait : — pour les légumes et primeurs, 2 528,4 et 2 046,2 milliers de quintaux (fléchissement imputable aux événements. On note en effet en 1951, un accroissement de 40 % en quatre ans dans les exportations de tomates : 504,3 milliers de quintaux ; en 1960 ; 423,5 en 1956).

— Dans les produits agricoles divers, on voit les exportations de dattes augmenter de 80 % en 4 ans (elles passent de 150 232 à plus de 240 000 quintaux en 1956 et 265 000 quintaux en 1960)...

Orientée par des agronomes, des professeurs, des agriculteurs effectuant des voyages d'études à l'étranger, participant à des congrès internationaux, l'action de l'OFALAC et de ses homologues du Maroc et de Tunisie, eut des conséquences considérables et extrêmement heureuses pour l'Economie d'Afrique du Nord. L'enseignement de l'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger répandit les notions de « standardisation » et de « mise en valeur par le conditionnement » ; les professeurs et directeur de l'Arboriculture (MM. Brichet, puis Henri Rebour), les pilotes des cultures maraîchères (le professeur Coste et ses collaborateur), les syndicats agricoles, viticoles, d'agrumes, de maraîchers, etc... agirent dans le même sens...

Or, il n'existe pas en France d'institution comparable à l'OFALAC, à l'O.C.E. ou à l'O.T.U.S. En un temps où la concurrence économique et les difficultés de tous ordres que connaissent les agriculteurs sont si aiguës, l'absence, sur le plan national, d'un organisme d'exportation contrôlé par un service technique attribuant un « label » de qualité garantie et de présentation homogène, nous paraît une carence et un paradoxe. A l'heure surtout où il est si couramment question

de marché européen...